

La peine de mort

D'autre part, j'aimerais rappeler à cette assemblée, monsieur le président, que lors de l'attentat perpétré contre Sa Sainteté Jean-Paul II, ce dernier n'a sûrement pas exigé la peine de mort contre son assaillant, pas plus que des sanctions sévères, mais il a plutôt demandé le pardon pour cet individu qu'il considérait comme une personne misérable, accablée et qui, finalement, ne jouissait certainement pas d'un degré de bonheur excessif.

C'est la même chose, monsieur le président, le même cas pour le président Reagan qui a été également victime d'un attentat lequel, s'il avait été réussi, aurait eu pour résultat le meurtre d'un président des États-Unis comme c'est déjà arrivé. La première réaction, je pense, du président Reagan a été d'éprouver de la sympathie pour la famille de l'assaillant, les parents de ce jeune homme qui, en fin de compte, a commis un geste insensé.

L'abolition de la peine de mort est un objectif activement recherché par les Nations Unies. A cet égard, monsieur le président, je peux dire qu'après avoir participé à la Conférence internationale sur le traitement des détenus, à Caracas, en septembre dernier, ce sujet fut très discuté. La plupart des pays occidentaux sont assez favorables à l'abolition de la peine capitale, et je puis dire qu'il n'y a pas de consensus international, certains pays n'ayant pas encore atteint peut-être le degré de maturité nécessaire sur le plan de la société face à cette question de la violence collective vis-à-vis la violence d'un individu. La peine capitale a été abolie en Grande-Bretagne en 1969. En Italie, les nouvelles lois récemment adoptées pour réprimer l'activité terroriste ne vont pas, toutefois, jusqu'à imposer la peine capitale, et je dois dire que finalement j'espère, monsieur le président, que d'ici quelques années, par le biais du Comité de développement social des Nations Unies, nous pourrions adopter une mesure à cet égard à l'échelle internationale.

Même si, selon les propos rapportés dans le harsard, le chef de l'opposition était en faveur de l'abolition de la peine de mort, il a récemment fait savoir que, s'il était élu chef du prochain gouvernement, il autoriserait les députés à présenter un projet de loi sur la pendaison. Non seulement le chef de l'opposition éviterait-il d'imiter le premier ministre (M. Trudeau) qui a entamé le débat en présentant un bill d'initiative ministérielle et en s'assurant l'appui de tous ses ministres sur cette question, mais encore il opterait pour une méthode détournée et laisserait l'un de ses députés mener la lutte. Nous ne pouvons que mettre en doute le «nouveau style» de leadership que se propose d'adopter le chef de l'opposition, bien que ce dernier prétende que c'est une nouvelle forme de leadership. Il nous est surtout difficile de ne pas voir en cette approche la crainte qu'éprouve le chef de l'opposition de ne pouvoir s'assurer l'appui de son éventuel conseil des ministres, s'il en avait un, pour présenter un pareil projet de loi.

C'est pourquoi, monsieur le président, je crois que la discussion sur cette question est tout à fait inutile, inappropriée et que le comité de la justice et des questions juridiques, comme le précisait l'honorable solliciteur général du Canada (M. Kaplan), a beaucoup d'autres lois sur lesquelles se pencher et des projets de loi importants comme celui sur l'accès à l'information, et la loi sur les jeunes contrevenants plutôt que de se pencher sur une mesure dont l'effet ne nécessite pas une étude à court terme.

● (1640)

[Traduction]

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je prends la parole dans ce débat à titre d'adversaire convaincu et impénitent de la peine capitale. Il y a cinq ans, à la suite d'un long débat, le Parlement du Canada a décidé par un vote de rayer la peine capitale du code pénal. Au cours de ce débat, M. Gordon Fairweather, qui est aujourd'hui président de la Commission canadienne des droits de la personne, et qui était alors député de Fundy Royal, a prononcé à la Chambre des communes un discours d'une grande éloquence dont voici un passage:

Je veux que la peine capitale soit supprimée de l'ordre du jour de la nation. Je pense que cette question absorbe l'esprit et le cœur de cet endroit depuis beaucoup trop longtemps.

M. Fairweather a dit plus loin:

Le débat dure sans fin. Le moment est venu pour le Canada de prendre place parmi les nations civilisées qui possèdent certaines valeurs intrinsèques qui nous incitent à croire que le moment est venu d'abolir la peine capitale.

Le Canada a effectivement aboli la peine de mort il y a cinq ans en 1976. Quoi qu'en dise M. Fairweather, pour le public la question n'est toujours pas réglée. Et elle ne le sera pas tant qu'une majorité de députés de tous les partis et la majorité des Canadiens ne seront pas convaincus que le Parlement a tranché la question non seulement sans qu'il subsiste l'ombre d'un doute mais sans avoir été influencé le moins du monde par la discipline des partis.

Des voix: Bravo!

M. McMillan: Les députés n'étaient pas libres de voter comme ils le voulaient au moment où la peine capitale a été abolie en 1976 suite à une interdiction provisoire en 1967 puis en 1973. En 1976, le gouvernement, et nous avions déjà un avant-goût de ce qui se passe aujourd'hui, clamait que tous les députés seraient libres de suivre leur conscience au moment de voter sur la mesure abolissant la peine capitale, soit le bill C-84. Mais dans un mouvement où la malhonnêteté le disputait à l'hypocrisie, le premier ministre (M. Trudeau), fort du prestige que lui confèrent ses fonctions, obligea les dissidents de son parti à rentrer dans le rang y compris les ministres de la Couronne.

Des voix: Honteux!

M. McMillan: Est-il possible de s'imaginer que sur un conseil composé de 32 ministres, il n'y en avait aucun en faveur du maintien? Bien sûr qu'il y en avait. Il y en avait même plusieurs. J'en connais un ou deux personnellement. Mais ils furent réduits au silence par un premier ministre décidé à faire triompher son idée et le projet de loi fut voté seulement avec six voix de majorité. Faut-il dès lors s'étonner qu'ils sont nombreux les députés et les autres Canadiens qui mettent en doute la légitimité des moyens mis en œuvre pour abolir la peine capitale et faire adopter la loi?

Étant moi-même abolitionniste et parce que je suis convaincu que cette question a trop longtemps occupé les esprits, je crois que nous devons libérer et le Parlement et le public de cette obsession l'idée obsédante que la peine capitale est le remède universel à tous les maux de la société. Je voudrais que la question ait été réglée depuis longtemps. Cependant, je connais l'opinion d'un grand nombre de mes collègues de tous les partis; non seulement de mes collègues du parti progressiste conservateur mais du parti ministériel et aussi du Nouveau parti démocratique. Ils pensent que la question reviendra tant